

PROCES VERBAL *module loisir*

Réunion du Mardi 7 nov. 1978

Local A171, 1:30 p.m.

PRESENCES: Jean Charlebois

Anne-Marie Leduc

Carmen Lavallée

Chantal Bourgoin

Manon Deslongchamps

Denise Nicol

*gouvernement
affiliés
ministère - responsabilité des ministères
ministère de l'éducation*

RETARDS: France Dupras

Anne-Poirier

ORDRE DU JOUR: 1° Démission

2° Lecture du procès verbal de la dernière réunion

3° Définition des postes du conseil

4° Lecture du dossier concernant le cours d'administration

5° Petite mise au point...

6° Varia

7° Levée de l'assemblée

1° Anne-Marie Leduc annonce sa démission au sein du Conseil Etudiant en Loisirs (C.E.L.), car elle se présente au poste ouvert au Comité des Relations Extérieures, au Conseil Central. Elle remettra, ultérieurement sa démission officielle écrite au C.E.L.

2° Brève lecture du procès verbal de la dernière réunion du C.E.L.; acceptée par tous

3° Définition des postes du C.E.L.

PRESIDENT

-personne capable de prendre ses responsabilités

-être diplomate

-voir à l'application juste de la présente constitution et des présents règlements

-convoquer les différentes réunions

- porte-parole officiel des étudiants auprès des autorités ainsi qu'à toutes autres circonstances officielles et officieuses; nommer au besoin des délégués.
- diriger la politique générale du conseil
- signer les procès verbaux
- donne son approbation à toutes autres ordres du jours établis
- a le droit de vote

VICE-PRESIDENT

- personne capable de prendre ses responsabilités
- porte-parole officiel des étudiants auprès des autorités ainsi qu'à toutes autres circonstances officielles et officieuses; nommer au besoin des délégués.
- coopérer avec le président
- voir au bon fonctionnement de toutes activités mises sur pied
- intérim le président
- a le droit de vote

SECRETAIRES

- être responsable des classeurs qui doivent être en ordre
- s'assurer de la publication extérieure et intérieure, de tous les documents et de leur distribution à qui de droit
- rédiger les procès-verbaux de toutes les réunions auxquelles le C.E.L. doit assister et voir à leur distribution
- faire la correspondance et la classer
- formuler toutes propositions
- a le droit de vote

TRESORIER

- honnête
- diligent
- exact
- être responsable du budget accordé au C.E.L.
- tenir les livres de comptabilité à jour
- fournir au C.E.L., qui lui demande, tous les renseignements sur l'état financier
- discuter de chaque dépense au réunion du C.E.L.
- ne pas accepter sa démission sans vérification officielle des livres
- publication d'un rapport financier mensuel, assurant une juste répartition de l'argent pour la concentration
- publier un bilan complet pour la dernière semaine de cours

- signature du président et du trésorier requises pour les chèques et autres effets négociables
- est dépositaire du livre de caisse
- a la droit de vote

RESPONSABLE DES LOISIRS

- esprit d'équipe, initiative
- capable de répartir les tâches entre individus
- encourager et supporter toutes formations d'activités
- administrer les argents des différentes activités
- former, avec l'assentiment du C.E.L., des sous-groupes d'activités sportives, socio-culturelles et de plein-air
- choisir un responsable pour chacune de ces activités
- fournir le rapport des activités devant le C.E.L.
- présenter un budget et un bilan au C.E.L.
- a le droit de vote

PUBLICISTE

- esprit imagitatif
- débrouillardise en publicité
- se tenir au courant de toutes les activités
- faire une demande de matériel et de fonds
- s'occupe de toute la publicité du C.E.L.
- s'occupe de toute la publicité des activités mises sur pied dans la concentration
- a le droit de vote

RELATIONS EXTERIEURES

- est en contact avec toute autre organisme extérieur au C.E.L.
- sociable
- a le droit de vote

REPRESENTANTS DE NIVEAU

- chargés d'informer et de représenter au sein du niveau
- chargés de transmettre les problèmes du niveau au C.E.L.
- ont le droit de vote

L'OPPOSITION

- présence aux réunions du C.E.L.
- droit de parole et de vote

4^o Lecture du dossier concernant le cours d'administration(annexe ci-jointe)

5^o Petite mise au point...sur la ponctualité aux réunions du C.E.L., sur le respect de son poste temporaire, et sur quelques conflits personnels à l'intérieur du conseil.

6^o rien à signaler au point varia

7^o Levée de l'assemblée à 5:00 p.m. proposée par Carmen Lavallée
secondée par Chantal Bourgoïn

N.B. il est à noter que tous les postes cités dans "Définition des postes du conseil" restent sujet à amendements jusqu'à ce que décision finale soit prise.